



• **BIO DE PROVENCE** •  
**ALPES • CÔTE D'AZUR**

Les Agriculteurs **BIO** de PACA



• Bureau de Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur - Ferme de La Durette

**RAPPORT 2020**

**ET ORIENTATIONS 2021**

## ÉDITORIAL

*Un nouveau projet politique*

*Bio. Français. Équitable.*



De par son relief, son climat, la variété de ses productions, son histoire, notre région demeure toujours, en proportion, la première région bio de France avec 26,6% de sa surface agricole utile en bio fin 2019 et plus de 30% en 2020. Les derniers chiffres connus nous indiquent une augmentation de 10% du nombre de producteurs bio en 2020.

Les conditions de production n'ont pas toujours été favorables en 2020, les effets du réchauffement climatique se traduisant surtout par de plus en plus de sécheresse, mais aussi d'événements météorologiques violents comme du vent, des tornades mais aussi du gel et de la grêle. On a pu remarquer que les terres cultivées en bio semble avoir mieux résisté à la sécheresse, car la matière organique, obligatoire pour la fertilisation, permet de mieux stocker et restituer l'eau. Cette baisse des précipitations devient préoccupante pour l'avenir de notre région et nous pensons qu'il est prudent d'utiliser cette eau avec parcimonie, en concertation avec les autres usagers de l'eau. Avant d'irriguer à tout prix, il s'agit d'utiliser toutes les solutions pour économiser l'eau : cultures à privilégier, choix de nouvelles variétés plus sobres en eau, pratiques culturales, rotation des cultures, entretien des réseaux d'irrigation... Nous rappelons que les Assises de l'eau en 2019 prévoyaient une réduction des volumes de prélèvement de 10% en 5 ans et 15% en 15 ans.

La production alimentaire biologique continue donc de progresser, mais moins vite que la demande. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la préservation de leur environnement et à l'utilisation d'aliments sains. Le nombre de magasins spécialisés bio augmente et les grandes surfaces agrandissent leurs rayons bio. On observe l'apparition d'une production bio qui s'industrialise et des importations de produits bios qui restent importantes.

Il n'a pas été possible, malgré notre demande, d'élargir le cahier des charges bio à des exigences de biodiversité et de considération sociale. Le réseau FNAB a décidé de réfléchir à cette problématique et a créé un label « Bio. Français. Équitable » axé sur une juste rémunération des agriculteurs, à l'image de la démarche engagée avec le groupe de surgelés PICARD. La recherche et la mise en place d'autres exigences environnementales et sociales sont prévues à court terme, sachant que ce sont déjà des habitudes prises chez beaucoup de fermes bio, où la biodiversité est déjà en place par la rotation des cultures et l'utilisation de la production animale pour la fertilisation, comme en biodynamie.

Pour finir, je rajouterai qu'il y a actuellement une importante négociation entre la FNAB, le Ministère et l'Europe au sujet de la future PAC. On sait que le modèle de l'agriculture biologique protège l'eau, la terre, la biodiversité et la santé humaine, qu'elle assure aussi des revenus décents pour les agriculteurs et crée des emplois durables dans les territoires, or seulement 2% des 10 milliards annuels de la politique agricole commune sont orientés pour la soutenir. Il faudrait raisonnablement y consacrer au moins 10%.

La Région, consciente de son image très nature, pourrait utiliser ses compétences de négociation pour orienter les financements de la PAC pour plus de transfert du pilier 1 vers le pilier 2, conserver les contrats de conversion bio à 5 ans et exiger un plafonnement, permettant un meilleur équilibre de ces aides. Nous demandons à la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur de défendre le maintien d'une aide à la conversion pour les Plantes Aromatiques et Médicinales à hauteur de 900€/ha. Nous lui demandons également de soutenir un positionnement ambitieux de l'agriculture biologique au sein des Ecorégimes avec des aides/ha nettement supérieures aux autres modes de production qui pourraient émerger à ces Ecorégimes.

Par **YVES GROS**  
Président de Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Accompagner la transition des exploitations vers des systèmes de production plus économes et plus résilients

### DE NOUVELLES FICHES CONSEIL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES CONVERSIONS

Afin de gagner en efficacité dans l'accompagnement des conversions de plus en plus nombreuses à l'agriculture biologique, Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et quatre conseillers bio des Chambres d'agriculture ont réalisé un travail collectif de refonte du guide conversion. Une série de fiches thématiques beaucoup plus détaillées a été rédigée. L'idée est que les agriculteurs y trouvent suffisamment de contenu ainsi que les réponses aux premières questions qu'ils peuvent se poser, lors de leur phase de réflexion pour la conversion. Les fiches répartissent les informations en 6 grandes catégories : les différentes étapes administratives de la conversion, la réglementation européenne pour la production biologique de végétaux, la réglementation pour l'élevage de ruminants, celle pour l'élevage de monogastriques, les règles d'étiquetage et de communication, et enfin les aides aux agriculteurs bio. Chaque fiche possède un encadré "contact" personnalisable par les conseillers des deux réseaux.

## Accompagnement des producteurs vers des pratiques plus durables - Volet Agroenvironnement

### RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE D'ORIGINE AGRICOLE

Dans le cadre du projet Agr'Air financé en partie par l'ADEME pour une durée de 4 ans (2018-2021), Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires (Agriobiovar, chambres d'agriculture 84 et 13, le Geres, la filière cheval, le lycée agricole de Carpentras et le CITEPA), ont pour missions d'identifier et de diffuser des bonnes alternatives agricoles pour préserver un air de qualité. Les pratiques polluantes ciblées dans le projet sont le brûlage à l'air libre de végétaux des cultures pérennes et certaines formes de fertilisation particulièrement émissives d'ammoniac. Le projet Agr'Air porté par l'IRAEE PACA comporte deux axes d'intervention :

Axe 1 : Broyage des résidus de renouvellement de parcelles en arboriculture et en viticulture (arrachage et sur-greffage) comme alternative au brûlage : valorisation des déchets végétaux en paillage, compostage ou encore la valorisation énergétique dans une chaudière biomasse équipée de filtres à fumée.

Axe 2: Développement de la fertilisation organique en lien avec l'optimisation de la gestion des fumiers équin pour limiter les émanations d'ammoniac.



● Agr'Air : Broyage de souches de vignes et de haies de cyprès au lycée agricole de Carpentras [84]

## Aider les collectivités locales à élaborer des projets territoriaux de développement de l'AB

### FOURNIR DES DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR L'AB D'UN TERRITOIRE ET SES FILIÈRES



Le réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur est amené à travailler de plus en plus étroitement avec des collectivités porteuses de projets de développement agricole. Celles-ci sont demandeuses de données propres à leur territoire leur permettant d'apprécier la dynamique de développement de la filière bio locale.

À cette fin, en 2020, nous avons édité des fiches territoriales pour des collectivités en lien avec les groupements départementaux d'agriculteurs bio. Ces supports sont un portrait synthétique de la production agricole du territoire. Elles présentent les chiffres clés, la localisation des surfaces, la dynamique des principales filières végétales et animales présentes sur le territoire ainsi qu'un aperçu des principales activités des fermes bio.

Dans les Alpes-Maritimes, 2 fiches ont été produites : l'une pour la Métropole Nice Côte d'Azur et une autre pour le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Pour le Var, 2 fiches ont été réalisées pour Toulon Provence Méditerranée et la communauté d'agglomération Provence Verte. Dans le Vaucluse, la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse a bénéficié d'une fiche.

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur se tient à disposition de toutes les collectivités de la région désireuses d'obtenir des données relatives à la production biologique de leur territoire.

### LE DIAGNOSTIC ÉNERGIE-GAZ À EFFET DE SERRE DES FILIÈRES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISIN



Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la collectivité, Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre d'agriculture du Vaucluse ont été mandatées pour réaliser un diagnostic ClimAgri® du territoire.

Il consiste en la réalisation d'un diagnostic et la proposition de scénarios pour l'élaboration d'un plan d'action en concertation avec les agriculteurs des 25 communes. Le but est de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité agricole du territoire.

Un Comité de Pilotage composé de différents partenaires du secteur agricole (agriculteurs, représentants élus, Groupe de Recherche en Agriculture Biologique, structures d'enseignement), a été organisé en distanciel le 6 novembre 2020. Cette rencontre a permis de présenter la démarche et recueillir les attentes des membres.

Le diagnostic sera présenté lors d'un webinaire au printemps 2021. L'étape suivante est l'organisation d'ateliers thématiques portant sur les trois filières principales (viticulture, maraîchage et arboriculture) afin d'identifier les premières pistes d'actions concrètes répondant aux enjeux du diagnostic. L'objectif est de permettre la sélection d'un scénario par les élus du territoire avant la réunion de restitution finale en septembre.

## Accompagnement à l'introduction de produits bio en restauration collective

### SENSIBILISATION DES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES AU DÉBOUCHÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



La restauration collective ne représente qu'une très faible portion des débouchés commerciaux pratiqués par les producteurs bio en région PACA. Ceci s'explique par la complexité de ce marché, ses exigences contraignantes

en termes de volume, d'agrèage, et la nécessité d'une organisation logistique compliquée. L'arrivée de la Loi EGALIM à la fin de l'année 2018 a changé la donne avec un objectif ambitieux en matière d'introduction de produits bio dans les menus : 50 % de produits sous signes de qualité dont 20 % de bio à échéance de janvier 2022. Cette loi fait de la restauration collective un débouché régulier et économiquement intéressant pour les producteurs. 3 milliards de repas par an environ sont distribués à l'échelle régionale pour des coûts matières assez variables entre 1,80 € et 3,50 € par convive. Pour préparer la production régionale à cette demande, Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé une intervention en cours du cycle BPREA au CFPPA d'Aix-Marseille-Valabre afin de présenter le débouché de la restauration collective. Ce cours présente également les bases du marché public et les règles indispensables pour livrer un restaurant collectif.

## Coordination régionale

### UN NOUVEAU PROJET POLITIQUE POUR LE RÉSEAU FNAB, ADOPTÉ EN PACA

La FNAB a organisé une Assemblée Générale Extraordinaire le 14 octobre 2020 qui a réuni 70 personnes dont une cinquantaine d'agriculteurs. Lors de cette AGE, un projet politique de différenciation a été adopté, projet incluant la voie des politiques publiques agricoles et celle d'un projet de labellisation privée « Bio.Français.Equitable ». Il a néanmoins été précisé dans les statuts que l'objectif à terme est l'uniformisation des labels bios. Une commission restant sous le contrôle du conseil d'administration de la FNAB et de l'AG a été créée, incluant des représentants de chaque région. Une nouvelle feuille de route sera adoptée chaque année. Pour 2021, l'objectif fixé est de travailler sur les filières de territoire et la labellisation à la ferme, et de développer les briques du label BFE.

En amont de cette AGE, le 8 octobre 2020, Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé un débat à Aix-en-Provence avec le président de la FNAB Guillaume RIOU et des représentants des groupements départementaux. Les participants se sont accordés sur une contribution régionale qui valide les orientations du projet politique national. Des actions d'information sont à venir en 2021 pour informer les adhérents de chaque Agrisbio et les aider à mieux comprendre ce projet politique.

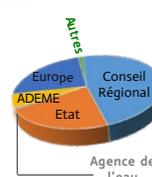


# BUDGET 2020 : UN DÉFICIT QUI SE CREUSE

**RÉSULTAT** -13 300 €

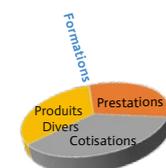
**PRODUITS** 968 007 €

Financements publics	837 283 €	
Conseil Régional	394 138 €	47,07 %
Etat (DRAAF)	182 112 €	21,75 %
Europe (FEADER)	192 501 €	22,99 %
ADEME	52 247 €	6,24 %
Autres (Agence Eau, Eco-phyto, MAAF...)	16 284 €	1,94 %



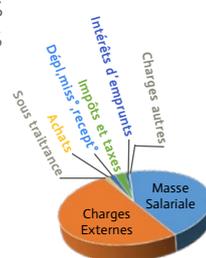
**Produits d'autofinancement** 130 724 €

Prestations	41 351 €	31,63 %
Cotisations	44 414 €	33,98 %
Formations	300 €	0,23 %
Produits divers	44 659 €	34,16 %



**CHARGES** 981 307 €

Masse salariale	424 520 €	43,26 %
Charges externes	513 970 €	52,38 %
Impôts et taxes	25 921 €	2,64 %
Achats - Stocks	5 824 €	0,59 %
Amortissements	1 493 €	0,15 %
Intérêt d'emprunts	7 316 €	0,75 %
Autres (charges sur exercices antérieurs...)	2 263 €	0,23 %



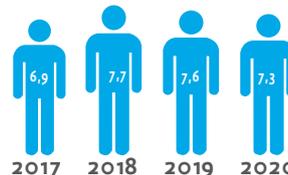
### BILAN

Actif	2019	2020
Immobilisations	6 636 €	8 745 €
Stocks et avances	4 260 €	4 829 €
Créances	1 457 799 €	1 394 424 €
Disponibilités	50 171 €	44 745 €
Charges constatées par avance	0 €	1 688 €
<b>Total Actif</b>	<b>1 518 866 €</b>	<b>1 454 430 €</b>
<b>Passif</b>		
Fonds propres	160 207 €	143 503 €
Dettes	381 052 €	488 545 €
Produits constatés d'avance	977 608 €	822 382 €
<b>Total Passif</b>	<b>1 518 866 €</b>	<b>1 454 430 €</b>

### Evolution du nombre d'ETP (équivalent temps plein)

#### SALARIÉS

1 directeur  
1 assistante  
6 chargés de mission en CDI



### NOS PRINCIPAUX FINANCEURS



# ORIENTATIONS 2021

## Nos principaux objectifs transversaux :

- > Transférer les résultats et les innovations, renforcer et partager les connaissances
- > Fournir des données précises sur l'agriculture biologique régionale et les filières
  - > Faire émerger et mettre en oeuvre des projets de filières
  - > Faire connaître les produits bio régionaux et stimuler leur consommation
- > Accompagner la transition vers des systèmes de production plus économes et plus résilients
- > Aider les collectivités locales à élaborer des projets territoriaux de développement de l'AB

## Quelques exemples d'actions ou de projets engagés en 2021 :



● Go PEI DiversiGO : diversification des espèces en arboriculture et appui communication du projet



● Implantation de messicoles dans le Parc Naturel Régional des Alpilles



● SystemBio : outil d'auto-diagnostic en ligne en maraîchage et grandes cultures



● Plan de relance : Réalisation de Bons Diagnostics Carbone avec l'IRAEE



● Relocalisation de l'approvisionnement en restauration collective



**Réseau BIO de**  
Provence • Alpes • Côte d'Azur

[www.bio-provence.org](http://www.bio-provence.org)

**Le réseau Bio en PACA**

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère à l'échelle régionale les six associations départementales d'agriculteurs bio, nommées «Agribio». Membre de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), notre réseau œuvre au développement et à la promotion de l'agriculture biologique sur notre territoire. Nous sommes 64 administrateurs et 24 salariés à agir au service d'un essor cohérent, durable et solidaire de l'agriculture biologique.

Nos missions sont multiples: accompagnement des conversions, structuration des filières, recensement de l'offre et de la demande, développement de la bio en restauration collective, communication, promotion, sensibilisation à la bio, diagnostic agri-environnemental et énergétique des exploitations, promotion de bonnes pratiques, protection de la ressource en eau, etc.

Imprimé sur papier  
100% recyclé

Directeur de la publication: Yves Gros - Coordination: Kristell Gouillou - Rédacteurs: Christophe Bauvineau, Anne-Laure Dossin, Elena Garcia, Kristell Gouillou, Enora Jacob, Vincent Olivier, Elsa Palmieri Da Silva Siqueira, Joseph Randriamananandro.

Mise en page: Kristell Gouillou et Elisa Mobine • Mai 2021.

AGRIBIO HAUTES-ALPES

GAP  
agribio05@bio-provence.org  
06 19 99 06 27

AGRIBIO ALPES-MARITIMES

CARROS  
agribio06@bio-provence.org  
06 29 57 12 66

AGRIBIO 04

FORCALQUIER  
agribio04@bio-provence.org  
04 92 72 53 95

AGRIBIO VAUCLUSE

CAVAILLON  
agribio84@bio-provence.org  
04 32 50 24 56

AGRIBIO BOUCHES-DU-RHÔNE

AIX-EN-PROVENCE  
agribio13@bio-provence.org  
04 42 23 86 59

BIO DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

556 chemin des Semailles - Quartier MontFavet  
BP 21284-84911 AVIGNON cedex 09  
04 90 84 03 34  
contact@bio-provence.org  
www.bio-provence.org

